

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 484-23

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023, a adopté le règlement suivant :

- *Règlement n° 484-23 modifiant le Règlement n° 427-21 portant sur l'utilisation des infrastructures communautaires ;*

Ce règlement remplace l'annexe I afin d'ajouter des conditions au contrat pour l'utilisation du gymnase de l'école.

Ce règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale à Dunham ou toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.ville.dunham.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Dunham, ce 20 décembre 2023.



**Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim**
